



**INSPECTION GENERALE
DES AFFAIRES SOCIALES**

**CONSEIL GENERAL DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**INSPECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION**

**CONSEIL GENERAL DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES
RURAUX**

**INSPECTION GENERALE DE L'EDUCATION,
DU SPORT ET DE LA RECHERCHE**

**INSPECTION GENERALE DES SERVICES DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET
DE LA REPRESSION DES FRAUDES**

Présentation de la mission interministérielle d'évaluation des réseaux de soutien de l'administration territoriale de l'État

Une mission interministérielle d'évaluation des réseaux de soutien de l'administration territoriale de l'Etat (ATE) a été mandatée par lettre de mission du 21 juin 2021 du directeur du cabinet du ministre de l'intérieur. Elle est confiée à 7 membres issus des 6 inspections générales compétentes en matière de directions départementales interministérielles (DDI). L'IGA, qui préside le comité de pilotage inter inspections DDI, coordonne la mission.

Le champ de la mission recouvre :

- les préfetures, les DDI et les secrétariats généraux communs (SGC) créés au 1^{er} janvier 2021 dans chaque département pour mutualiser les fonctions support des préfetures et des DDI ;
- les services territorialisés de police nationale et les civils de la gendarmerie nationale rattachés au ministère de l'Intérieur; leurs agents entrent en effet dans le périmètre de compétence des SGC.

L'objet de la mission consiste à :

- évaluer les deux principaux réseaux de soutien déployés par les ministères (intérieur, écologie, agriculture, travail/solidarités, économie) participant à l'ATE. Il s'agit, d'une part, de la médecine de prévention et, d'autre part, des services sociaux du personnel (SSP). Les modes d'exercice de ces réseaux sont variables localement : propre à chaque ministère, coopération interministérielle, externalisation auprès d'un partenaire – ce qui est fréquent pour la médecine de prévention, notamment vers des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI). En matière d'accompagnement social, la mission porte sur le réseau des SSP et non sur l'action sociale proprement dite au sens des prestations monétaires ou en nature, interministérielles ou ministérielles, fournies aux agents par les SSP ;
- observer la mise en œuvre des politiques de santé et sécurité au travail au sein de l'ATE et de la police nationale, notamment au travers des instances de dialogue social (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - CHSCT) ;
- cartographier la couverture de l'ATE et de la police nationale par les inspecteurs en santé et sécurité au travail (ISST) relevant des réseaux ministériels concernés. La mission intervient dans un contexte marqué par plusieurs évolutions récentes :
 - la fréquence et l'importance des réorganisations administratives ;
 - l'évolution des conditions de travail et des risques professionnels ;
 - le lancement d'une démarche de convergence interministérielle dans l'ATE ;

- les effets de la crise sanitaire qui ont illustré en 2020-2021 les disparités ministérielles ;
- les réformes en matière de santé au travail, notamment dans les fonctions publiques et le secteur privé ;
- la transformation des instances de dialogue social à l'horizon de la fin 2022.

Pour cadrer ses travaux, en septembre-novembre 2021, la mission a rencontré, dans les ministères participant à l'ATE, les secrétariats généraux ministériels, la direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT), les directions/services des ressources humaines (DRH/SRH), la direction générale de la police nationale (DGPN), les médecins coordonnateurs nationaux, les conseillères techniques nationales de service social, les coordonnateurs des ISST. Elle s'est aussi entretenue avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Les investigations de la mission prévues entre décembre 2021 et février 2022 consistent en :

- des déplacements dans une quinzaine de départements métropolitains pour dresser un état des lieux précis et s'entretenir avec les responsables des services utilisateurs (ATE et police nationale) et des services de soutien. L'objectif recherché est un retour d'expérience partagé entre les acteurs locaux facilitant l'identification de pistes d'amélioration de l'offre de soutien. L'échantillon de départements comprend ceux faisant l'objet d'une expérimentation récente de mutualisation interministérielle ou inter fonction publique de la médecine de prévention ;
- des investigations de même nature auprès de la préfecture de police de Paris (PPP) ;
- des investigations de même nature, en distanciel, à l'égard d'un département d'outre-mer ;
- des réunions avec l'échelon régional de l'ATE : préfectures de région / secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), directions régionales des autres ministères de l'ATE ; secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) pour les agents de police nationale ; commandants de région de gendarmerie pour les civils de la gendarmerie nationale ;
- des investigations auprès des réseaux d'organismes prestataires conventionnés pour exercer la médecine de prévention auprès de services de l'ATE ;
- des investigations supplémentaires auprès des responsables nationaux des ministères participant à l'ATE et de la DGAFP ;
- des investigations comparatives auprès de trois autres ministères : éducation nationale, jeunesse et sports ; armées ; justice.

A l'occasion de ses entretiens et déplacements, la mission rencontrera également les organisations syndicales, au niveau national, en bilatéral, dans chaque département et à la PPP (réunion collective). En effet, la qualité du soutien apporté aux agents travaillant dans les services de l'ATE et de la police nationale devient un sujet majeur dans le cadre du dialogue social et la mission doit aussi être à l'écoute de ces préoccupations.

Chaque déplacement est effectué par une délégation composée de 2 ou 3 membres de la mission et un déroulé type vous est proposé pour l'organisation des entretiens individuels et des réunions collectives. Différents documents vous seront également adressés à destination des participants aux réunions.

La possibilité est offerte aux services utilisateurs et aux services de soutien des départements non visités de contribuer aux travaux de la mission.

La mission prévoit de remettre son rapport au commanditaire début avril 2022.

Un contact au sein de la mission sera désigné pour chaque département en fonction du calendrier retenu pour le déplacement.

Vous pouvez également contacter la coordonnatrice : isabelle.guion-de-meritens@iga.interieur.gouv.fr